



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 20 octobre 2022

Date de convocation : 13 octobre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes d'Avesnes-les-Aubert, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2022/129 portant présentation des Rapports 2021 du SIDEN-SIAN et de ses Régies SIDEN-SIAN Noréade Eau et SIDEN-SIAN Noréade Assainissement

Membres présents (57 titulaires et 2 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, LEMAIRE Christine (S), HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal

Membres ayant donné procuration (8) : MARECHALLE Didier à GOURMEZ Nicole, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BALÉDENT Matthieu, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PORCHERET Didier à LEFEBVRE Bertrand, VILLAIN Bruno à MODARELLI Joseph, RICHEZ Jean-Pierre à HENNEQUART Michel, MÉLI Jérôme à MAILLY Chantal

Membre excusé (2) : GOETGHELUCK Alain, DEFAUX Maurice

Membres absents (5) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, MATON Audrey, PLATEAU Marc, GOURAUD Francis

Secrétaire de séance : Jérémy RICHARD

Délibération 2022/129 portant présentation des Rapports 2021 du SIDEN-SIAN et de ses Régies SIDEN-SIAN Noréade Eau et SIDEN-SIAN Noréade Assainissement

Conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, Monsieur Paul RAOULT, Président du SIDEN-SIAN a transmis l'ensemble des documents d'information sur l'activité 2021 du SIDEN-SIAN et de ses régies : NORÉADE Eau et NORÉADE Assainissement.

Ces rapports devant faire l'objet d'une communication au conseil communautaire en séance publique.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont les articles L2224-5,

Vu la notification du 29 septembre 2022 du rapport d'activité 2021 et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement,

L'Assemblée prend acte de la présentation des rapports suivants :

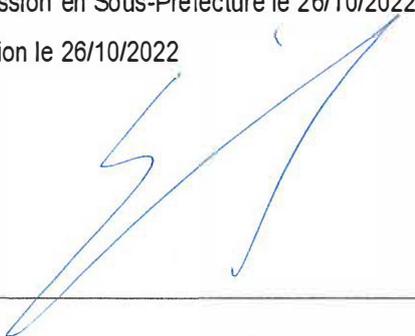
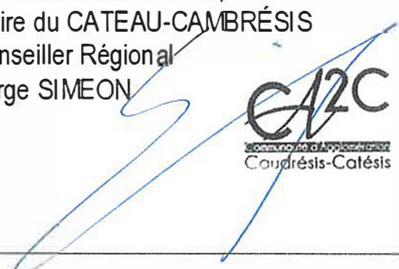
- Rapport d'activité 2021 ;
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) public d'eau potable et d'assainissement 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Document(s) annexe(s) : Rapport d'activité 2021 et rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public du SIDEN-SIAN

Les documents sont accessibles sur www.noreade.fr ou directement sur le lien :

https://agenceenligne.noreade.fr/mentions-legales/siden_sian/2021

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 26/10/2022 Publication le 26/10/2022 	<i>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits</i> Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON   Caudrésis-Catésis
--	--

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



Station d'épuration de l'agglomération d'assainissement de Lalajung

Un Syndicat, deux Régies

Nos chiffres clés
en un coup d'œil
p.8

Des compétences
gérées en direct
par les élus p.10

2021, mois par mois

Un demi-siècle
d'assainissement
p.18

Des tarifs
écoresponsables
p.42

A chaque compétence, un expert

5 interviews à retrouver
à partir de la p.44

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

SLO

ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE



Le château d'eau de Nieppe vu de la Lys

Edito du Président



Paul RAOULT

2021, an « 70+1 » pour le SIDEN-SIAN

Dans l'édition de notre Rapport d'activité pour 2020, j'avais qualifié cette année d'« extra-ordinaire » pour le SIDEN-SIAN. En effet, malgré la pandémie de Covid-19, notre Syndicat et ses Régies SIDEN-SIAN – Noréade Eau et SIDEN-SIAN – Noréade Assainissement avaient su s'adapter rapidement afin d'assurer toutes leurs missions sans interruption, y compris dans les périodes les plus critiques. Sous l'impulsion des élus membres de nos instances statutaires, dont le fonctionnement n'avait pas été altéré, nous étions même parvenus à maintenir nos investissements à un niveau analogue à celui, déjà très élevé, de l'année 2019 grâce à la mobilisation de l'ensemble de notre personnel et en relation étroite avec les entreprises locales.

Après ce rapport sur 2020 qui témoignait de notre capacité de résilience, celui de l'année 2021 manifeste l'aptitude du SIDEN-SIAN à changer en profondeur voire à effectuer après 70 ans d'existence sa « Révolution » pour entrer dans l'An 1 de la transition écologique. En effet, malgré les difficultés liées à une situation sanitaire toujours préoccupante, voire alarmante à plusieurs moments de l'année, et tout en mettant en oeuvre un ambitieux et méthodique programme d'investissements conçu sur la période 2021-2026, nous avons su amorcer cette mutation nécessaire face au changement climatique si clairement attesté par les épisodes de plus en plus fréquents, durables et intenses de sécheresse, comme celle que nous avons connue cet été.

Ainsi, à la suite d'une réflexion menée tout au long de l'année et à laquelle ont été étroitement associés les élus de nos collectivités adhérentes lors des rencontres de territoires que nous avons pu tenir et bien entendu les membres de notre Comité Syndical, ceux-ci ont adopté en décembre 2021 une tarification « écoresponsable » accompagnée du vote du principe de la fin de la dégressivité pour nos plus importants consommateurs. Avec d'autres axes comme le renforcement encore accru de la lutte contre les fuites sur notre réseau ou le développement de la gestion intégrée des eaux pluviales, cette nouvelle stratégie tarifaire illustre la volonté du SIDEN-SIAN de s'inscrire pleinement durant les années à venir dans cette démarche de transition écologique désormais au coeur de nos préoccupations.

En vous assurant de l'entier dévouement qui nous anime cette année encore, je vous souhaite une bonne lecture de ce Rapport.

Cordialement,

Paul RAOULT

Président du SIDEN-SIAN

Président du Conseil d'Exploitation des Régies

SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement

SOMMAIRE

UN SYNDICAT, DEUX REGIES

La carte de notre territoire de compétence	p.06
Cinq principes fondamentaux	p.07
Nos chiffres clés en un coup d'oeil	p.08
Nos Compétences	p.10
L'organisation générale du Syndicat	p.13
L'organisation générale des services	p.14
Une gestion publique efficace menée par les élus	p.15
Un service assuré 24 h sur 24, 7 jours sur 7	p.16

2021, TRIMESTRE PAR TRIMESTRE

1^{er} TRIMESTRE

Le SIAN a 50 ans	p.18
Visite ministérielle à Mormal	p.20
A la découverte de la réserve naturelle d'Herzeele	p.22

2^e TRIMESTRE

Partenaires du réseau de surveillance du Covid-19	p.24
La gestion publique de l'eau face à la crise sanitaire	p.26
Le maintien de nos actions solidaires internationales	p.28

3^e TRIMESTRE

Vers la déshydratation des boues à Le Quesnoy	p.30
Blécourt, exemple de la rénovation de nos réservoirs	p.32
Un Centre d'Exploitation à Saint-Sylvestre-Cappel	p.34

4^e TRIMESTRE

Retour sur nos inaugurations	p.36
Les Rencontres de Territoires, indispensables rendez-vous	p.38
Une tarification plus juste et écoresponsable	p.40

A CHAQUE COMPÉTENCE SON EXPERT !

Blandine GALLOIS / Adjointe Technique Eau potable	p.44
Gwenaëlle JALLAY / Agent GISA	p.46
Julien SEILLE / Conseiller en Assainissement	p.48
Julien LECUYER / Diagnostiqueur Assainissement	p.50
Florian PARENT/ Projeteur DECI	p.52

INFORMATIONS

Où nous trouver	p.54
Nous contacter	p.55



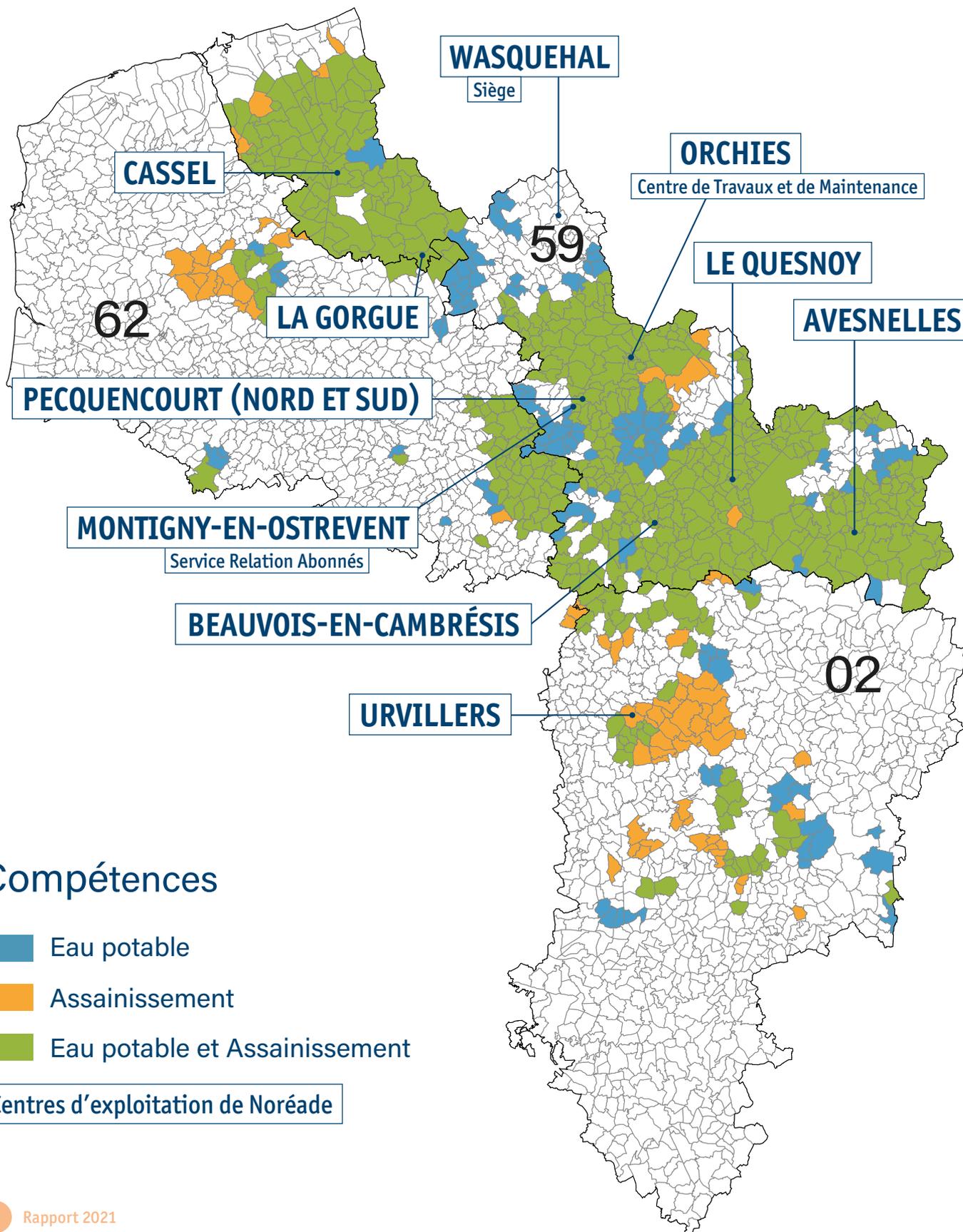
LE SIDEN-SIAN ET SES RÉGIES Noréade



www.noreade.fr

Notre territoire de compétence

Carte indiquant les communes adhérant pour nos deux principales compétences et nos implantations.



Retour aux fondamentaux

Pour le SIDEN-SIAN, l'histoire commence au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

1950 : Là où tout commence

Après la Seconde Guerre mondiale, le Conseil Général du Nord se fixe trois objectifs prioritaires : loger tous ses habitants, les doter de bonnes routes et alimenter en eau potable toutes les communes. Pourtant dans ce domaine, en 1949, la situation reste critique : sur les 665 communes du Nord, 440 ne sont pas desservies ou mal alimentées en eau potable. Au total ce sont 415 804 habitants, résidant pour les deux-tiers dans des communes rurales qui ne disposent pas d'un approvisionnement en eau potable.

Augustin LAURENT, Président du Conseil Général du Nord déclare alors le 21 janvier 1949 : « Il suffit de lire les nombreuses lettres des maires qui nous parviennent, les délibérations des conseils municipaux pour se convaincre que la situation est sérieuse sur le plan de l'alimentation en eau potable (...). Toutes ces considérations doivent conduire l'assemblée départementale à prendre en main la solution de ce problème ». Cette volonté est à l'origine de la création du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord, le SIDEN, le 7 septembre 1950. A l'époque, sur 369 communes adhérentes, 350 sont dépourvues d'adduction. L'objectif est de les relier à l'eau potable en 20 ans.

Trois axes stratégiques

- 1 - Proximité, avec l'implantation de Centres d'exploitation au plus proche des abonnés,
- 2 - Solidarité, avec une tarification unique grâce à la mutualisation,
- 3 - Globalité, en décidant de prendre en charge la totalité de la compétence Eau potable, tant pour les investissements que pour l'exploitation et la gestion des installations de production, de gestion et de distribution.

Très vite, les résultats du SIDEN sont probants. En 1956, il a déjà amené l'eau à 124 communes (171 000 habitants). Au début des années 70, il a réalisé 4 383 km de conduites, 127 600 branchements particuliers, 92 réservoirs, 74 stations de pompage et de reprise, 85 forages et puits, 5 453 bouches et poteaux incendie. L'objectif fixé par le Conseil Général du Nord est pleinement atteint.

1971 : au tour de l'assainissement

Dans le même temps, l'expansion démographique, l'accroissement des besoins industriels et l'augmentation constante des consommations entraînent des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel de plus en plus importants. Rapidement, la protection des nappes phréatiques apparaît comme une priorité pour préserver la qualité de la ressource en eau potable. C'est ainsi, que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord, le SIAN, est créé en 1971.

Le développement du SIDEN-SIAN depuis 2009

Après l'unification du SIDEN et du SIAN en 2009, le SIDEN-SIAN, devenu indépendant du département du Nord, continue son développement et il est dorénavant présent sur quatre départements (Nord, Pas-de-Calais, Aisne et Somme), regroupant près de 730 communes pour plus d'un million d'habitants. Il gère désormais ses sept compétences (eau potable, assainissement collectif et non collectif, eaux pluviales, défense extérieure contre l'incendie, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) avec ses Régies à simple autonomie financière : SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement.

Les 5 principes fondateurs au cœur de l'action du SIDEN-SIAN depuis sa création

- Transfert complet des compétences,
- Péréquation tarifaire,
- Exploitation en Régie,
- Principe de proximité,
- Composition du Comité Syndical par désignations directes et indirectes.

Les chiffres clés du SIDEN-SIAN en 2021

79,6 M€

recettes d'exploitation
EAU

53,7

millions de m³
d'eau potable distribués

644

communes en Eau Potable

11 000 km

de conduites de distribution

387 000

abonnés en Eau Potable

32,6 M€

travaux d'investissement

476

communes en Défense Extérieure
Contre l'Incendie

11 900

points d'eau incendie

85,6 M€

recettes d'exploitation
ASSAINISSEMENT / GEPU

42

millions de m³ d'eaux usées traités

594

communes en
Assainissement Collectif

7 200 km

de réseaux de collecte

287 000

logements desservis
en Assainissement Collectif

44 M€

travaux d'investissement

503

communes en
Assainissement Non Collectif

518

communes en Eaux Pluviales



Station d'épuration de Sémeries

Compétence « Assainissement Collectif »

L'article L. 2224-8 du CGCT pose le principe de la compétence Assainissement Collectif. Elle comprend :

- La mission de « contrôle des raccordements au réseau public de collecte ».

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
 Reçu en préfecture le 26/10/2022
 Publié le
 ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

- La collecte, le transport et le traitement des eaux usées.
 - L'élimination des boues produites.

Ces missions sont confiées au SIDEN-SIAN et à la Régie SIDEN-SIAN - Noréade-Assainissement.

Compétence « Assainissement Non Collectif »

L'article L 2224-8 du CGCT précise que la compétence Assainissement Non Collectif consiste en une mission de contrôle obligatoire se déclinant en 3 missions :

- Un examen préalable de la conception pour les installations neuves ou réhabilitées.
- Une vérification de l'exécution des travaux pour les installations neuves ou réhabilitées.
- Une vérification du fonctionnement et de l'entretien pour les installations existantes.

Ces missions sont confiées au SIDEN-SIAN et à la Régie SIDEN-SIAN - Noréade-Assainissement.

B. Les Services publics à caractère administratif

Compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »

L'article L.2226-1 du CGCT définit cette compétence : « La gestion des eaux pluviales urbaines correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines constitue un service public administratif relevant des communes, dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines ».

La commune ou l'établissement public compétent chargé du service public de gestion des eaux pluviales urbaines :

- Définit les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines en distinguant les parties formant un réseau unitaire avec le système de collecte des

eaux usées et les parties constituées en réseau séparatif. Ces éléments comprennent les installations et ouvrages, y compris les espaces de rétention des eaux destinés à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales.

- Assure la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension de ces installations et ouvrages ainsi que le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans ces ouvrages publics.
- Lorsqu'un élément du système est également affecté à un autre usage, le gestionnaire du service public de gestion des eaux pluviales urbaines recueille l'accord du propriétaire de cet ouvrage avant toute intervention.



Bassin d'orages - AUBY

Compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

Sous l'autorité de police compétente, le Syndicat exerce de plein droit, aux lieu et place de chacun de ses membres lui ayant transféré cette compétence, le service public de *Défense Extérieure Contre l'Incendie* (DECI) visé sous les articles L 2225-1 et suivants du CGCT. Le Syndicat exerce cette compétence dans la limite des attributions susceptibles d'être dévolues aux syndicats mixtes. Ces principales attributions sont notamment les suivantes :

- Le Syndicat est compétent pour assurer, en qualité de maître d'ouvrage, la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services incendie et de secours. Il est également chargé d'intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement.
- Le Syndicat assure l'identification, l'accessibilité, la signalisation et la numérotation des points d'eau incendie, ainsi qu'en amont de ceux-ci, la réalisation d'ouvrages, aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité ou le volume de leur approvisionnement. Lorsque la réalisation d'ouvrages, d'aménagements et de travaux sur le réseau d'eau potable du Syndicat est nécessaire pour assurer la défense incendie d'une partie du territoire syndical, le Comité du Syndicat délibère sur les conditions et les modalités de prise en charge de ces investissements.



Citerne souple DECI - BETTRECHIES

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DECI

- Les contrôles techniques des opérations de maintenance et de renouvellement de l'ensemble des équipements du service relevant de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » transférée au Syndicat sont effectués par le Syndicat.

Compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations »

La compétence GEMAPI est définie par les items 1, 2, 5 et 8 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement et comprend la possibilité de mettre en œuvre tous travaux, actions, ouvrage ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, s'il existe, et visant :

- 1 - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- 2 - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- 5 - La défense contre les inondations et contre la mer.
- 8 - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

L'organisation générale du Syndicat

Comment est composé notre Comité Syndical

De Grands Electeurs, désignés par les communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents, constituent des Collèges Electoraux d'Arrondissement ou de Département qui désignent les Délégués siégeant au Comité du SIDEN-SIAN pour chacune des compétences suivantes :

- Eau Potable, pour les collectivités de moins de 5 000 habitants.
- Assainissement Collectif, pour les collectivités de moins de 5 000 habitants.
- Assainissement Non Collectif.
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.
- Défense Extérieure Contre l'Incendie.

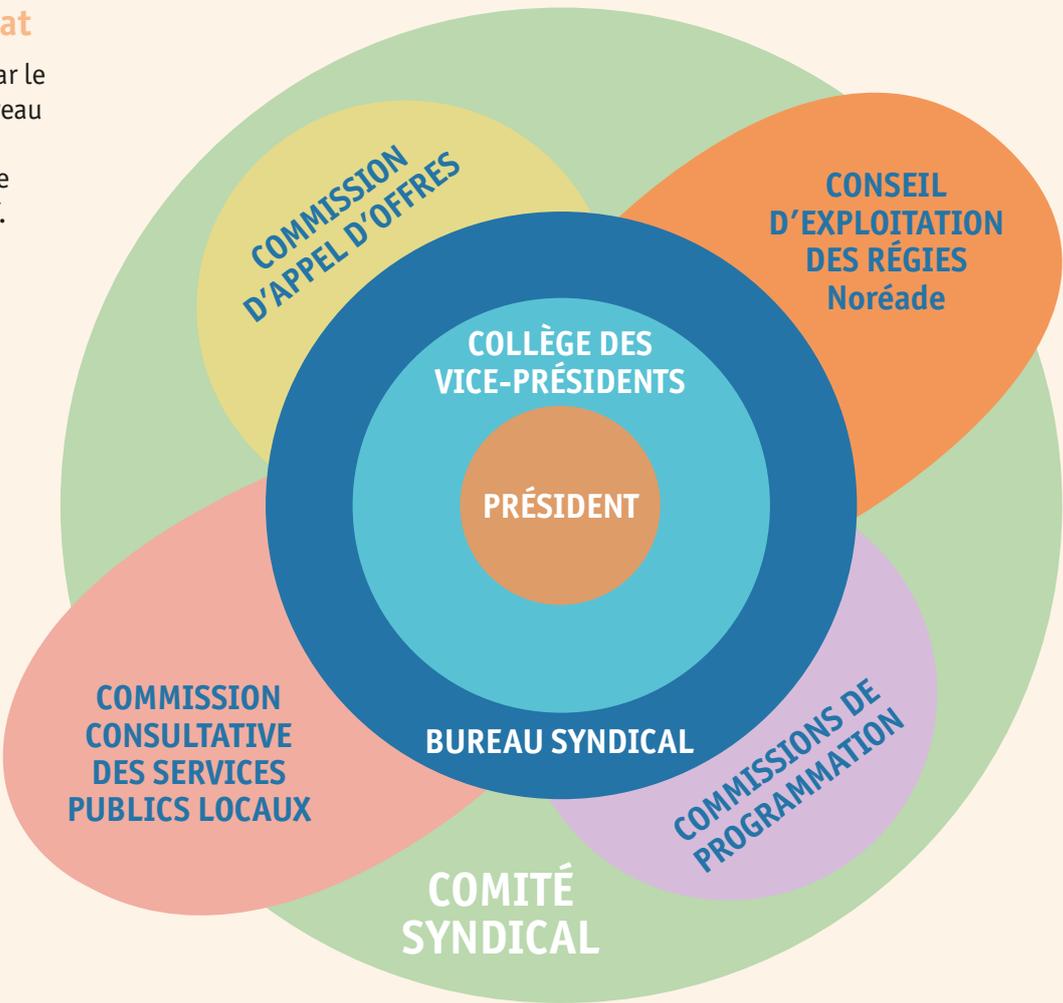
En parallèle, les collectivités adhérentes, pour les compétences Eau Potable ou Assainissement Collectif lorsqu'elles

sont transférées pour un poids de population supérieur ou égal à 5 000 habitants, désignent directement leurs Délégués siégeant au Comité Syndical.

Au total, 135 Délégués siègent au Comité Syndical et détiennent 238 voix réparties en compétences :	
Eau Potable	96 voix
Assainissement Collectif	82 voix
Assainissement Non-Collectif	15 voix
Gestion des Eaux Pluviales Urbaines	23 voix
Défense Extérieure Contre l'Incendie	22 voix

Les instances du syndicat

Les décisions sont prises soit par le Comité Syndical, soit par le Bureau Syndical, soit par le Président, en respectant les possibilités de délégation données par le CGCT. D'autres instances destinées à préparer ces décisions sont constituées soit dans le cadre des obligations législatives et réglementaires, soit à l'initiative du SIDEN-SIAN.

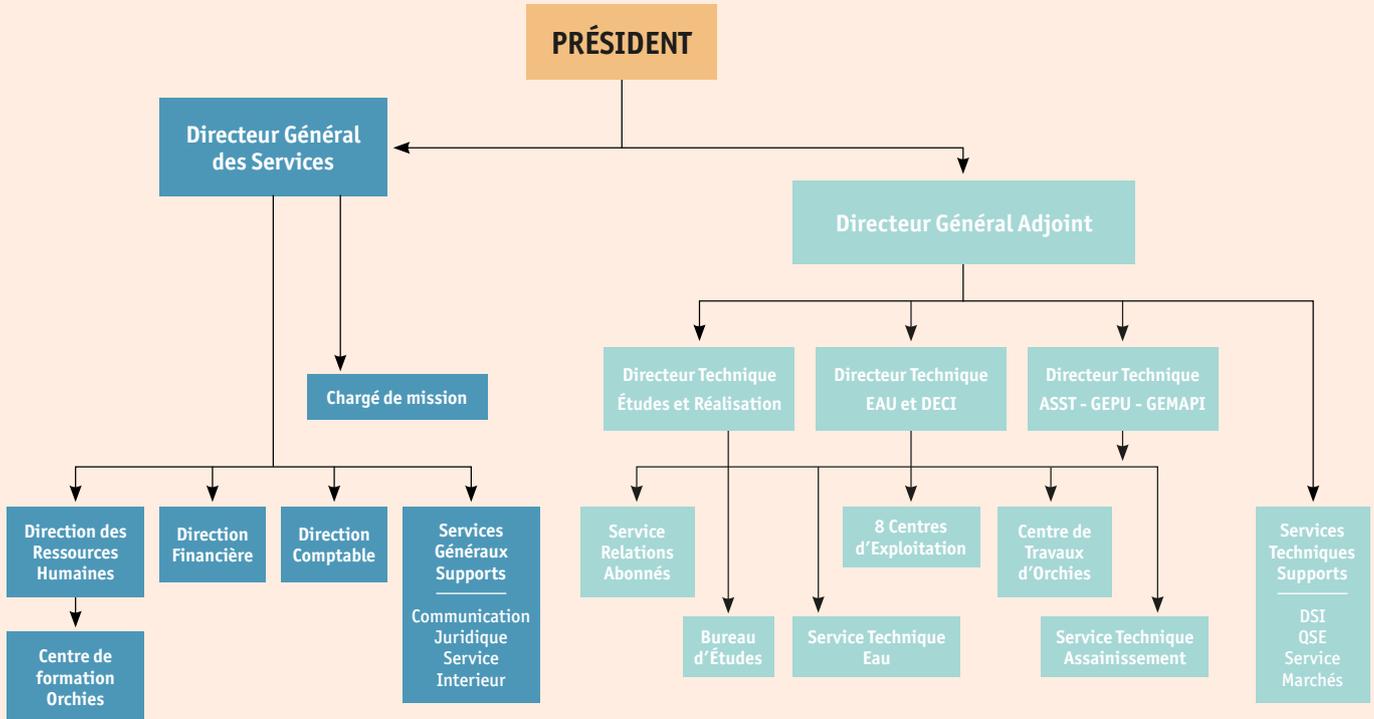


Retrouvez la liste des Délégués du SIDEN-SIAN sur

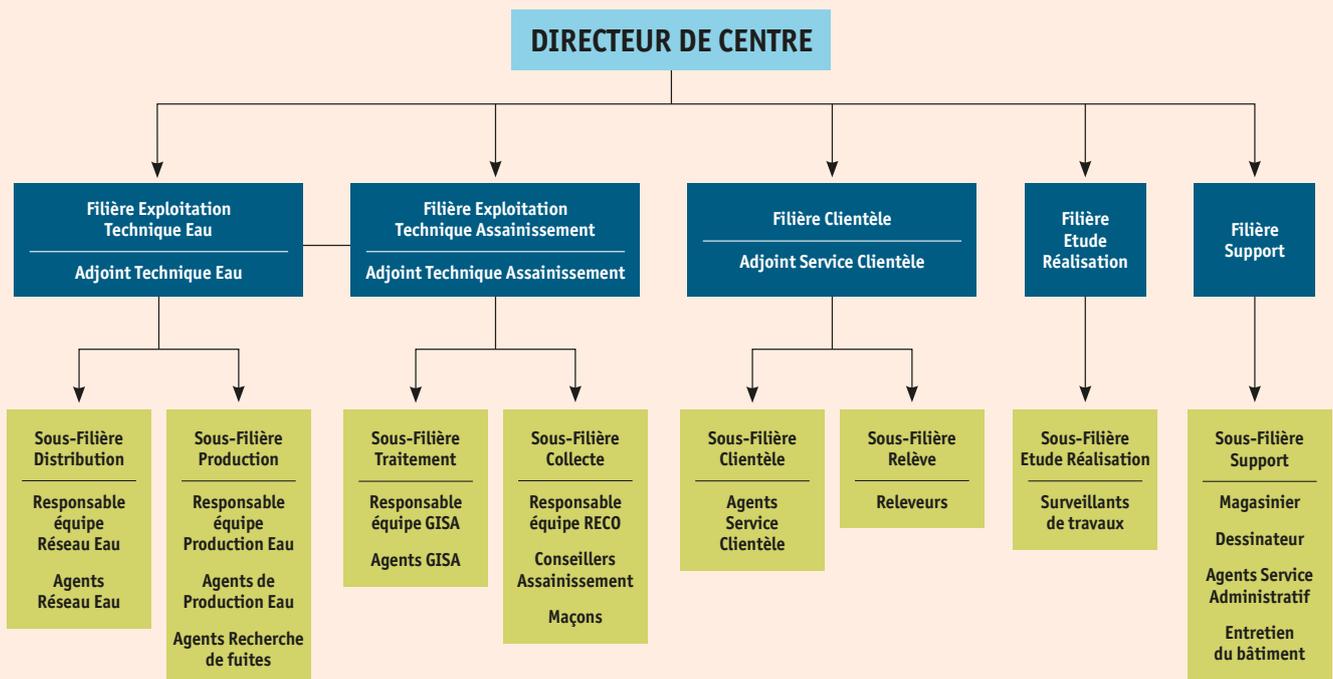
www.noreade.fr

L'organisation générale des services

Organigramme du siège



Organigramme des centres



Une gestion publique efficace menée par les élus



Lors d'une réunion du Comité Syndical

Le SIDEN-SIAN, à travers ses Régies SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement, exploite directement les services à caractère industriel et commercial relevant des compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif, et dans un cadre conventionnel, les services à caractère administratif relevant des compétences Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU), Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). A ce jour, aucune intercommunalité (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Communauté urbaine, Métropole) n'a transféré tout ou parties de la compétence GEMAPI au SIDEN-SIAN. Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) et Prévention des Inondations (PI) formant la GEMAPI.

Le mode de gestion publique en régies, totalement transparent, fait l'objet d'un suivi régulier de la part des services de l'Etat avec, notamment, un contrôle des comptes rigoureux. Dans ces conditions, les collectivités ou établissements publics adhérents et les abonnés bénéficient à la fois du respect de l'intérêt général et de la sauvegarde du service public. Les 135 délégués élus sont les garants de ce bon fonctionnement. Les investissements rendus nécessaires par un accroissement des besoins du service, l'état des ouvrages

et installations existantes, l'évolution de la réglementation en matière d'eau potable et d'assainissement, font l'objet d'une programmation à long terme dont est absente toute recherche d'un quelconque profit. Les travaux sont réalisés dans le respect de la réglementation applicable aux marchés publics. Dans un contexte d'investissements maîtrisés et de frais financiers limités, les résultats excédentaires des exercices budgétaires sont systématiquement à l'autofinancement des opérations à venir.

Les communes ou EPCI dont les services d'eau potable et d'assainissement collectif ont été transférés au SIDEN-SIAN n'ont pas à participer financièrement à la gestion de ces services. A cet égard, les redevances payées par les abonnés des services d'eau potable et d'assainissement collectif gérés par le SIDEN-SIAN et ses Régies SIDEN-SIAN Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement, ainsi que les cotisations versées par les communes dans le cadre des services GEPU et DECI, couvrent la création, le renouvellement, l'amélioration, le renforcement, la maintenance et la gestion de l'ensemble des installations nécessaires à chaque service et ceci, dans un esprit de mutualisation au sein de chaque compétence.

Un Service Public assuré en continu

L'accueil en journée

Dans nos Centres d'Exploitation, l'accueil est assuré du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Au Siège, les horaires d'accueil sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Un service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Le service public est assuré en permanence par une astreinte hors des horaires d'ouverture de nos bureaux. Ce service est dédié aux interventions techniques urgentes.

Pour connaître le numéro technique à composer lors d'une urgence, il suffit de se rendre sur le site Internet des Régies Noréade www.noreade.fr et de cliquer sur les onglets « Noréade » puis « Agences Noréade ».

Les réseaux sociaux

Nouveauté 2021, les Régies du SIDEN-SIAN, Noréade Eau et Noréade Assainissement sont sur les réseaux sociaux qui constituent une source d'informations supplémentaire.

 **FACEBOOK : @Noreade**

 **INSTAGRAM : @Noreade_SIDENSIAN**

 **Linkedin : Noreade les Régies du SIDEN-SIAN**



2021, TRIMESTRE PAR TRIMESTRE



**SIDEN
SIAN**


Noréade
Les Régles du SIDEN-SIAN

Le SIAN a 50 ans !

C'est en 1971 qu'est créé le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN). Un demi-siècle plus tard, 594 communes réparties sur plusieurs départements y sont adhérentes via le SIDEN-SIAN, représentant près de 287 000 logements. Retour sur l'histoire de ce Syndicat où, tout comme au SIDEN, la solidarité entre les communes constitue l'un des vecteurs essentiels de fonctionnement.



Victor Provo

Aux origines

« Il est évident que les problèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées ainsi que l'assainissement des sols vont se poser de manière cruciale pour les collectivités au cours des prochaines années et que leur règlement ne peut être envisagé

que par l'intermédiaire d'organismes à caractère départemental, sinon régional ». C'est par ces mots que Victor PROVO, Maire de Roubaix et Conseiller Général, va initier la création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord dès 1966. A cette époque, l'expansion démographique et industrielle, associée à la multiplication des captages, entraîne une augmentation considérable du rejet des eaux dites « résiduaires », menaçant la qualité de l'eau des nappes. La Préfecture charge alors le SIDEN d'entreprendre un inventaire des besoins des communes rurales et des moyens à mettre en œuvre pour les satisfaire. L'étude porte sur 493 communes et 513 000 habitants. D'ores et déjà, il est à prévoir que le coût des investissements, en raison de la taille des canalisations et la complexité des processus d'épuration, reviendra au double de celui engagé pour la distribution.

La création

En 1969, l'assemblée départementale se réunit afin de définir les conditions techniques, administratives et financières de fonctionnement du futur syndicat et déterminer la réalisation des travaux. Le bureau d'études du SIDEN participe à la réflexion sur la création des réseaux, avec le concours des services départementaux de l'Agriculture et de l'Équipement.

Dans les mois suivants, la direction du SIDEN, accompagnée des délégués-élus, multiplie les rencontres auprès des élus locaux pour démontrer le triple intérêt sanitaire, écologique et économique de l'assainissement. Ainsi, à la création effective du SIAN le 8 avril 1971 par arrêté préfectoral, 149 communes totalisant 240 373 habitants sollicitent leur adhésion.

Le fonctionnement

De même que le SIDEN, le SIAN prend ses décisions via un Comité Syndical où siègent 17 délégués-élus ainsi que 10 membres de droit, issus du Conseil Général du Nord. Ils établissent annuellement l'ordre de priorité des réalisations, votent le budget et procèdent à l'examen du compte administratif. Aussi, ils approuvent les statuts, désignent un Président, trois Vice-présidents, son Secrétaire et élisent les 14 membres du Bureau Syndical.

Dès sa première réunion, le 25 juin 1971, les instances dirigeantes du SIAN décident d'assurer leur gestion par l'intermédiaire du personnel d'encadrement du SIDEN. Cette décision officialisera les liens privilégiés qu'entretiennent les deux syndicats qui, dès 1974, auront le même Président et le même Directeur général.



Une partie des membres du bureau syndical du SIAN en 1987

Les premières réalisations

Au cours de ses cinq premières années d'existence, le SIAN entreprend 168 projets d'assainissement sur presque 100 communes. Ce premier bilan très encourageant est conforté en 1981, lorsque 450 projets concernant un peu plus de 80% des communes adhérentes sont finalisés.

En 1983 le patrimoine du SIAN s'élève alors à plus de 1 000 km de collecteurs principaux, 51 000 bouches d'égout, 23 stations d'épuration totalisant une capacité de 120 000 équivalent-habitant, et 102 stations de relèvement ou de refoulement des eaux usées. 239 communes, regroupant 371 474 habitants y sont déjà adhérentes.

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

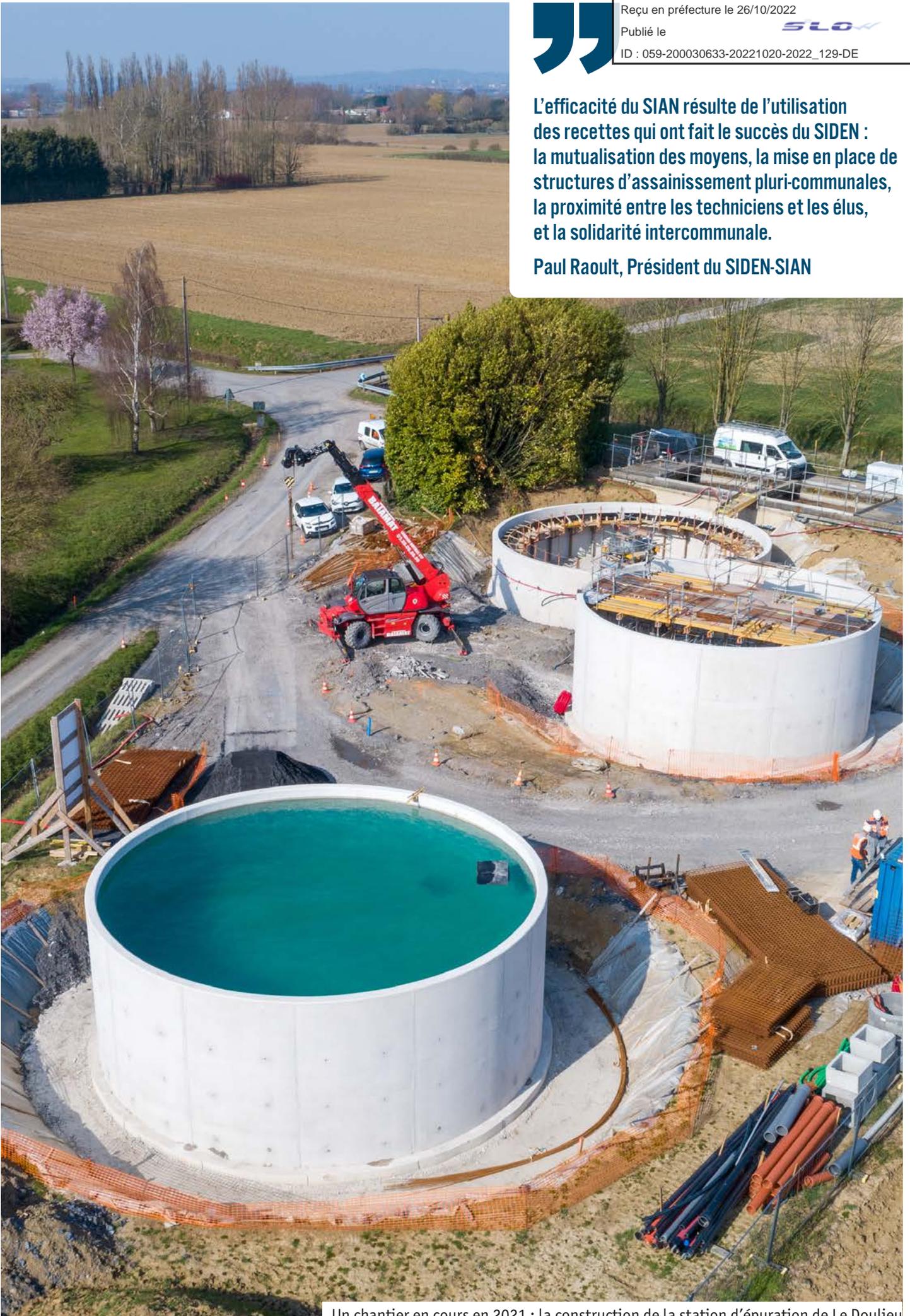
ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE



SLO

L'efficacité du SIAN résulte de l'utilisation des recettes qui ont fait le succès du SIDEN : la mutualisation des moyens, la mise en place de structures d'assainissement pluri-communales, la proximité entre les techniciens et les élus, et la solidarité intercommunale.

Paul Raoul, Président du SIDEN-SIAN



Un chantier en cours en 2021 : la construction de la station d'épuration de Le Douliou

Visite ministérielle à notre Unité de production d'eau potable de Mormal

Le lundi 15 février 2021, Bérangère ABBA, Secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, a visité l'Unité de traitement d'eau potable de la Forêt de Mormal, point de départ de l'épine dorsale sécurisant l'alimentation en eau potable sur l'ensemble de notre territoire. Nos élus et techniciens ont pu lui présenter le fonctionnement de cette « autoroute de l'eau » ainsi que le projet de valorisation des eaux d'exhaure.



Paul RAOULT, Bérangère ABBA et Antoine SIMON, Directeur Technique Eau Potable du SIDEN-SIAN Noréade

Une journée pour la stratégie nationale pour la diversité

La visite de Bérangère ABBA a eu lieu dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale pour la biodiversité, qui fixera le cap de l'action de la France pour protéger son patrimoine naturel de 2022 à 2030. Pour construire cette stratégie, les spécialistes des territoires ont été sollicités : acteurs de terrain, collectivités locales, établissements publics, acteurs économiques et associations.

Après la réunion de lancement de concertation ayant eu lieu à la préfecture du Nord, M^{me} ABBA s'est entretenue avec des agriculteurs et les services de l'Etat sur les enjeux et difficultés rencontrés autour de la protection de la biodiversité. Elle s'est ensuite rendue à Locquignol, dans la forêt de Mormal, pour constater les effets du changement climatique sur la flore. La Secrétaire d'Etat y a évoqué un plan de relance de 200 millions d'euros, avec pour objectif le reboisement de la France.



Durant le discours de Madame la Secrétaire d'Etat

Enfin, la dernière étape de ce déplacement dans le département du Nord s'est déroulée à notre unité de traitement d'eau potable de Locquignol où les élus et techniciens du SIDEN-SIAN et de ses Régies Noréade ont présenté cet équipement et sensibilisé la Secrétaire d'Etat sur les questions d'actualité du syndicat.

L'Autoroute de l'eau

La première présentation réalisée par Jean-Marc LAMBIN et Antoine SIMON, Directeurs généraux adjoints de Noréade, a été consacrée à l'Autoroute de l'eau qui sécurise l'alimentation en eau potable de l'Avesnois à la Flandre Maritime sur près de 200 km. Construite de 1989 à 2019 en se basant sur la solidarité communale et l'entraide entre collectivités, elle assure la protection de 450 communes majoritairement rurales. MM. LAMBIN et SIMON ont pu réexpliquer les grandes étapes de ce projet et rappeler l'extrême rigueur que s'est imposé le Syndicat pour prélever avec mesure l'eau dans une nappe phréatique située à plus de 20 m de profondeur, distincte de la nappes superficielles alimentant les arbres de la forêt de Mormal.

Les eaux d'exhaure

La deuxième présentation a concerné les solutions envisagées par le Syndicat pour répondre aux futures problématiques de l'eau. En effet, Paul RAOULT a rappelé que le développement

de nouveaux cha permanentes pour plus sévères, mais le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**. Ce potentiel n'est pour l'instant pas exploité en France à la différence de ce qui se passe déjà en Belgique. Avec le soutien des représentants de l'Etat dans le département du Nord et l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, notre projet a été inscrit dans le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, signé le 7 novembre 2018 en présence du Président de la République M. Emmanuel MACRON à Sars-Poteries. Des dossiers ont été déposés à l'ARS en 2019 pour demander d'autoriser la distribution de ces eaux. La signature de conventions d'exploitation entre les propriétaires de deux carrières de l'Avesnois et le SIDEN-SIAN a eu lieu l'année suivante. Dorénavant, Noréade est en attente d'une validation finale des services de l'Etat (après enquête publique) pour que les eaux d'exhaure puissent alimenter les réseaux d'eau potable à l'horizon 2025. L'eau sera l'un des enjeux majeurs du XXI^e siècle, et le SIDEN-SIAN a prouvé, devant la secrétaire d'Etat, qu'il réfléchissait déjà aux solutions qui permettront de résoudre les problématiques de demain sous l'impulsion du Président Paul RAOULT.

**L'exhaure désigne le détournement par puisage ou pompage des eaux d'infiltration des mines et milieux souterrains



Danielle MAMETZ, Paul RAOULT et Bérangère ABBA



Antoine SIMON, Bérangère ABBA et Jean-Marc LAMBIN, Directeur Général adjoint du SIDEN-SIAN Noréade

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID : 059-200030633-20221020-2022-129-DE

préoccupation face aux sécheresses de plus en plus sévères, mais le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

pour le futur semble être la valorisation des eaux d'exhaure**.

Des écoliers d'Herzeele à la découverte de la Réserve naturelle du Vallon de la Petite Becque

En tant que Service Public, le SIDEN-SIAN Noréade œuvre au quotidien pour sensibiliser aux enjeux liés à la biodiversité. Dans ce cadre, en mars 2021, des écoliers de la commune d'Herzeele, dans la Communauté de Communes des Hauts de Flandres, ont pu participer à une journée spéciale dans une réserve naturelle située sur un terrain appartenant au SIDEN-SIAN : le Vallon de la Petite Becque. Cette zone humide remarquable fait l'objet d'un partenariat de longue date entre le SIDEN-SIAN, propriétaire depuis 1991, et le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France (CEN) qui gère la réserve depuis 1996.

Présentation de la réserve

Par le passé, ce site était une prairie humide traversée par une rivière (la « Petite Becque ») et agrémentée d'une mare entourée de saules. Il a été épargné par les remembrements et la mise en culture parce que trop humide pour être cultivé de manière rentable. Cette prairie a donc été maintenue comme pâture à bovins avant de devenir un refuge naturel pour les espèces qui ont été chassées par le drainage, les pesticides, l'arrachage des haies, le labour des prairies et l'arasage des talus dans la seconde moitié du XX^e siècle dans cette région.

Classé réserve naturelle régionale depuis 2010, le Vallon de la Petite Becque se caractérise principalement par des prairies humides et des mares réparties sur la surface d'un hectare. Tel un petit conservatoire de la biodiversité, il abrite 111 espèces végétales et une faune remarquable de poissons, oiseaux et invertébrés. Pour préserver cet espace, le SIDEN-SIAN Noréade a signé un partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France (CEN) en février 2020 qui prévoit une gestion écologique durable sur des sites comme le Vallon de la Petite Becque.

Une fonction indispensable

Le Vallon de la Petite Becque joue un rôle fonctionnel important car cette zone humide agit comme une éponge. En période de crues, il stocke l'eau, limitant les risques d'inondation en aval. En période sèche, il libère l'eau stockée et participe à l'alimentation de la rivière. Le maintien de ces prairies en bordure de cours empêche également l'érosion des sols et participe à la dépollution naturelle des eaux. C'est pour expliquer l'importance de

ces espaces que Noréade anime des ateliers à destination des écoliers, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France.

Les ateliers de sensibilisation

Au sein des Régies Noréade, les agents du service Eau Potable qui animent les ORQUE (Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau) sont à l'initiative de plusieurs ateliers de sensibilisation auprès des scolaires. Dans les secteurs présentant des enjeux particuliers, ils proposent aux écoles volontaires des ateliers en classe ou sur les sites du SIDEN-SIAN pour découvrir et observer la biodiversité des milieux humides. Des activités ludiques sont alors mises en place pour permettre aux enfants de comprendre l'environnement qui les entoure et d'appréhender le rôle fondamental de ces écosystèmes dans la préservation de la ressource en eau.



Recherche d'amphibiens par les enfants



Présentation de faune de la mare aux enfants

Covid-19 : notre station d'épuration de Lecelles-Saint-Amand-les-Eaux dans le réseau de surveillance « OBEPINE »

Depuis le 22 avril 2021, deux échantillons d'eaux usées sont prélevés chaque semaine en entrée de notre station d'épuration de Lecelles-Saint-Amand-les-Eaux pour surveiller les indicateurs de SARS-COV2. Le SIDEN-SIAN est ainsi partenaire du réseau national de surveillance de l'évolution de la pandémie.

Le réseau OBEPINE

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de SARS-COV2, ou Covid-19, le réseau OBEPINE (OBservatoire EPIdémiologique daNs les Eaux usées), créé en 2020 par des chercheurs, s'appuie sur l'analyse des traces du virus SARS-COV2 dans les eaux usées pour traquer l'épidémie sur l'ensemble du territoire national. Ce réseau fait intervenir à la fois des opérateurs publics et privés, des collectivités territoriales, des Agences de l'Eau et des laboratoires experts, dans une volonté commune d'exploiter les eaux usées comme indicateur de la circulation du SARS-COV2 partout en France.



Le SIDEN-SIAN et sa Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement ont validé, fin mars 2021, l'intégration de la station d'épuration de Lecelles - Saint-Amand-les-Eaux au réseau de suivi OBEPINE avec prise en charge totale des frais d'analyses et de transport. Depuis le 22 avril 2021, deux échantillons d'eaux usées sont prélevés chaque semaine, en entrée de la station d'épuration de Lecelles - Saint-Amand-les-Eaux.

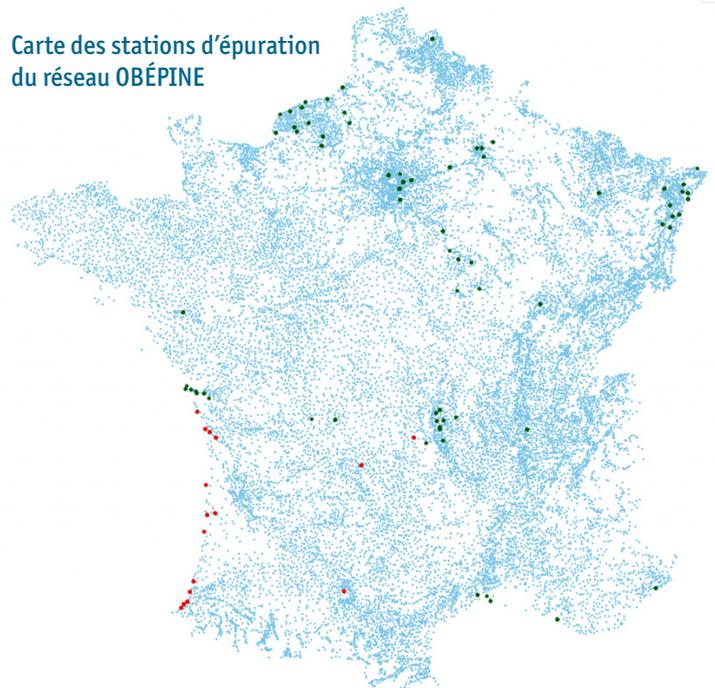
Les paramètres habituels de suivi du fonctionnement de la station d'épuration et la pluviométrie sont également transmis au réseau OBEPINE pour interprétation des résultats d'analyses des traces de SARS-COV2. Les données sont ensuite analysées dans une base de données interne au projet OBEPINE où elles sont critiquées, transformées en un indicateur plus lisible et finalement transmises au Ministère de la Santé, à disposition des ARS, des Préfets et des collectivités.

Le site Internet du réseau OBEPINE permet également au grand public de consulter les résultats publiés chaque semaine sous forme de courbes. Il convient à ce sujet de souligner que ce sont des traces de virus dégradé et non le virus lui-même qui sont ainsi détectées.

Un réseau dense de 150 stations à l'échelle nationale

OBEPINE a reçu pour mission de déployer un « Réseau Sentinelle » national d'environ 150 stations choisies en raison de caractéristiques particulières telles que la taille, la localisation, le bassin versant, ou encore la nature des effluents. Ces 150 stations représentent un panel représentatif pour lequel le financement des analyses et du traitement des résultats est intégralement pris en charge par OBEPINE sur la période d'action soutenue par l'Etat. Au-delà, des collectivités peuvent participer à l'élargissement du réseau sur fonds propre, comme a décidé de le faire le SIDEN-SIAN pour la station d'épuration de Lecelles-Saint-Amand-les-Eaux.

Carte des stations d'épuration du réseau OBEPINE



Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

SLO

ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE



Station d'épuration de Lecelles - Saint-Amand-Les-Eaux intégrant le réseau OBÉPINE

La gestion publique de l'eau en période de crise sanitaire

En mai 2021, la France termine peu à peu son troisième confinement. Les commerces réouvrent, le couvre-feu est repoussé à 21h00 et la fin des restrictions de déplacement est annoncée. Au SIDEN-SIAN, malgré la pandémie, les élus se sont adaptés pour assurer leurs missions sans interruption. En mai 2021, par exemple, se sont tenus un conseil d'exploitation, un bureau syndical, une Commission d'Appels d'Offres (CAO) et une conférence des Vice-Présidents

La Conférence des Vice-Présidents

Le 20 mai 2021 s'est tenue une conférence des Vice-Présidents à Orchies, dans le respect des règles de distanciation sociale. Avec le Président Paul RAOULT, les Vice-Présidents ont débattu du fonctionnement de la nouvelle agence en ligne, des procédures de travaux en cours, de l'évolution de la tarification et de l'activation de comptes sur les réseaux sociaux pour communiquer plus efficacement vers les abonnés.

Dès le lendemain de la réunion, les demandes des élus ont été entendues. Les comptes Facebook et Instagram de Noréade, les régies du SIDEN-SIAN, ont été lancés et la nouvelle agence en ligne a évolué pour répondre aux attentes des abonnés. Les services des régies ont également pris en compte les remarques des élus dans l'élaboration de la nouvelle tarification destinée à être mise en place avant la fin d'année (cf. page 42).



Les Vice-Présidents représentent le syndicat dans les territoires. Ils sont les relais d'information en nous faisant parvenir les demandes des élus locaux.

Paul Raoult, Président du SIDEN-SIAN et des Régies Noréade

Les différentes instances du SIDEN-SIAN et de ses Régies

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat mixte SIDEN-SIAN est administré par un **Comité Syndical** entièrement composé d'élus et qui, comme un Conseil Municipal pour une commune, doit se réunir au moins quatre fois par an. Le **Bureau Syndical** réunit 40 membres issus du Comité Syndical.

- **La Commission d'Appels d'Offres (CAO)** est compétente pour examiner les offres reçues dans le cadre des marchés publics lancés par le SIDEN-SIAN. Ses propositions d'attribution sont ensuite soumises à validation du Bureau Syndical ou du Comité Syndical.
- Les Régies SIDEN-SIAN Noréade Eau et SIDEN-SIAN Noréade Assainissement sont dotées d'un **Conseil d'Exploitation**, composé du Bureau Syndical et de représentants des associations de consommateurs. Le conseil d'Exploitation donne son avis sur toutes les délibérations relatives aux Régies avant qu'elles soient soumises au Comité ou au Bureau.
- **La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**, instance légale du Syndicat composée d'élus et de représentants des consommateurs, a pour vocation de permettre aux usagers d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultée sur certaines mesures relatives à leur organisation, et d'émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Parmi les compétences de la CCSPL se trouve l'examen du rapport sur le prix et de la qualité des services (RPQS).

Le Président et les Vice-Présidents

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE



Paul RAOULT

Président du SIDEN-SIAN
et des Régies SIDEN-SIAN
Noréade Eau et SIDEN-SIAN
Noréade Assainissement
Conseiller M^{al} de Le Quesnoy



Danielle MAMETZ

1^{ère} Vice-Présidente
Maire de BOESEGHM



Guy DERACHE

2^e Vice-Président
Adjoint au Maire d'ORCHIES



Aymeric ROBIN

3^e Vice-Président
Maire de RAISMES



Danièle DRUESNES

4^e Vice-Présidente
Maire de BELLIGNIES



Frédéric BRICOUT

5^e Vice-Président
Maire de CAUDRY



Bernard CHOCRAUX

6^e Vice-Président
Maire de CAPPELLE-EN-PEVELE



A pourvoir suite
au décès de
M. Jean-François
LEMAIRE

7^e Vice-Président(e)



Jacques MASSON

8^e Vice-Président
Maire de BENAY



Grégoire FRANCKE

9^e Vice-Président
Maire de BAMBECQUE



Frédéric DELANNOY

10^e Vice-Président
Maire d'HORNAING



Corine SAUVAGE

11^e Vice-Présidente
Conseillère M^{ale} d'HORDAIN



Colette WATREMEZ

12^e Vice-Présidente
Maire de RAINSARS



Jean-Pierre DHORME

13^e Vice-Président
Maire de NAVES



Bruno FICHEUX

14^e Vice-Président
Maire d'ESTAIRES



Michel DUJARDIN

15^e Vice-Président
Conseiller M^{al} d'AUBY

Une solidarité internationale maintenue

Depuis 2005 et la loi Oudin-Santini, le SIDEN-SIAN apporte son soutien à des associations internationales mettant en œuvre des projets dans le domaine de l'eau, et plus particulièrement l'installation d'infrastructures liées à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement dans les pays en voie de développement. Présentation de la politique de coopération internationale du Syndicat et des associations soutenues en 2021.

La politique du SIDEN-SIAN - Noréade

Le Syndicat participe au financement de projets dans les pays en voie de développement en suivant les règles suivantes :

- L'enveloppe versée annuellement pour l'ensemble des contributions doit être inférieure ou égale à 20 000 €.
- Aucune subvention ne doit dépasser 5% du coût total de l'opération, dans la limite de 5 000 €.
- La participation se concrétise seulement si l'Agence de l'Eau Artois-Picardie soutient également le projet.



Puits de l'association *Inter'aide*

L'Association *Ayitimoun Yo France*

L'association *Ayitimoun Yo* a été créée en 2010 dans le but d'agir pour aider les enfants en situation de rue et en extrême nécessité de la région d'Anse-à-Pitres, à la frontière sud entre Haïti et la République Dominicaine. Elle propose gratuitement l'alimentation, le logement, une éducation, des soins et un soutien psychologique aux enfants haïtiens qui ont perdu leurs parents ou ont été obligés de quitter leur famille. L'association travaille avec des volontaires bénévoles professionnels : psychologues, infirmiers, architectes, éducateurs spécialisés et instituteurs.



Bassin citerne de l'association *Ayitimoun*

Les Régies du SIDEN-SIAN ont été sollicitées par cette association pour contribuer à un projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les habitants de Fonds Jeannette, à Haïti, par la construction de 6 latrines et d'un grand bassin de récupération d'eau de pluie. Le Comité Syndical du SIDEN-SIAN a accepté que les Régies SIDEN-SIAN Noréade Eau et SIDEN-SIAN Noréade Assainissement apportent leur soutien financier à cette action à hauteur de 5% du montant du projet, à savoir 950 €.

Construction du puits de l'association *Inter'Aide*

L'Association *Inter'Aide*

Inter'Aide est spécialisée dans la réalisation de programmes de développement auprès de familles rurales particulièrement démunies. En 2020, Inter'Aide a conduit 50 programmes dans six pays africains et à Haïti. 160 000 familles bénéficiaires (soit 800 000 personnes) ont été appuyées directement pour répondre à leurs besoins vitaux. Depuis sa création en 1980, ses domaines d'action sont l'eau, l'hygiène et l'assainissement, l'agriculture, la santé et l'appui scolaire. Les programmes sont conduits dans des zones rurales particulièrement isolées, à densité de population élevée, où la présence d'ONG est faible et le contexte relativement stable pour pouvoir inscrire les actions dans la durée.

Les Régies du SIDEN-SIAN ont été sollicitées par cette association pour aider un projet d'accès à l'eau potable dans le district de Daramolo, en Ethiopie, par la construction de 34 points d'eau pour une population de 10 000 habitants. Le Comité Syndical du SIDEN-SIAN a accepté que les Régies SIDEN-SIAN Noréade Eau et SIDEN-SIAN Noréade Assainissement apportent leur soutien financier en 2021 à hauteur de 5% du projet, soit 5 371 €.

L'Association *Grain de Sénévé*

L'Association Grain de Sénévé agit pour permettre aux jeunes de France et d'ailleurs de croiser leurs regards sur les questions liées au développement durable autour de l'eau, l'assainissement, l'agro-écologie, l'environnement et les énergies renouvelables. Elle accompagne des jeunes fragiles dans des villages au Togo pour les aider à valoriser leur patrimoine naturel et à améliorer leurs conditions de vie. Elle initie, étudie, identifie et exécute des projets de

développement durable. Ce faisant, elle participe également à la formation, à l'information et à la sensibilisation des acteurs du développement.

Les Régies du SIDEN-SIAN ont été sollicitées par cette association pour aider trois projets distincts dans trois villages du Togo. Ils consistent en l'amélioration de la qualité de l'eau par la réalisation de forages, de travaux d'adduction d'eau et la construction de blocs de latrines quatre cabines. Le Comité Syndical du SIDEN-SIAN a accepté que les Régies SIDEN-SIAN Noréade Eau et SIDEN-SIAN Noréade Assainissement apportent leur soutien financier à ces projets à hauteur de 5%, soit 3 922 € par projet.

*Grain de Sénévé* - Le puits inauguré

Visite de chantier de l'Unité de déshydratation des boues et de traitement des sables de Le Quesnoy

Le 19 juillet 2021 les élus du SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade, et de la ville de Le Quesnoy accompagnés de la presse, se sont rendus sur le chantier de la construction d'une unité de déshydratation des boues et de traitement des sables au sein de la station d'épuration intercommunale quercitaine. Ce projet d'envergure, de presque trois millions d'euros, est un témoin de la volonté du SIDEN-SIAN de maîtriser dans son ensemble tout le processus de traitement des eaux usées, et en particulier la gestion de ses sous-produits.

Les travaux

Après une première phase de terrassement débutée en février 2021, les différents ouvrages de cette unité de déshydratation des boues et de traitement des sables ont été construits. Les élus ont pu observer les principales étapes déjà réalisées avant la phase dédiée aux aménagements intérieurs, aux voiries extérieures et aux aménagements paysagers.

Ces travaux se sont achevés l'année suivante, leur inauguration ayant eu lieu le 7 juin 2022. Pour la réalisation de cet ouvrage, 2 985 449,16 € HT ont été investis dont 1 633 729,16 € HT par le SIDEN-SIAN. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a également participé au financement de ce projet via une subvention de 1 351 720 € dont 282 804 € au titre du plan de relance COVID-19.



Local de déshydratation et silo à chaux



Convoyeur à boues

Un projet intégré dans son environnement

L'intégration environnementale de cette unité de déshydratation des boues et de traitement des sables ainsi que l'absence de nuisances visuelles, sonores et olfactives font partie des objectifs clés du projet. Pour ce faire, plusieurs mesures ont été mises en place :

- La réalisation d'un permis de construire avec l'assistance d'un architecte local, sensibilisé aux spécificités du site, et notamment son classement en zone de protection des monuments historiques. Le permis de construire a ainsi été validé par l'Architecte des Bâtiments de France étant donné la présence des fortifications Vauban de Le Quesnoy.
- Un travail architectural sur l'enveloppe extérieure des bâtiments (association de béton matricé, de maçonneries de briques, de menuiseries aluminium, de matériaux de haute qualité...), et sur le volet paysager (haies, espaces verts, plantations).
- Un important dispositif de réduction des potentielles nuisances (tour de désodorisation, isolation phonique du bâtiment, export immédiat des produits issus du traitement, plan de circulation évitant la RD 934...).



Construction de l'unité de déshydratation des boues de la station d'épuration de Le Quesnoy

Les 3 activités de cette nouvelle unité

• La déshydratation des boues :

Les boues sont essentiellement constituées de matières organiques et de minéraux. Ces composants qui présentent une forte valeur agronomique font des boues un excellent fertilisant pour les cultures agricoles. Elles permettent ainsi aux agriculteurs partenaires de réduire leurs apports en engrais chimiques. Au moment de leur extraction, les boues issues du traitement des eaux usées présentent l'inconvénient d'être très peu concentrées. Il est donc nécessaire de retirer un maximum d'eau pour rendre plus efficace la fertilisation des cultures. En pleine crise de la Covid-19, ce procédé fut imposé par les autorités sanitaires.

Le traitement mis en place sur la future installation de Le Quesnoy comporte ainsi une étape de séparation mécanique de l'eau et de la boue suivie d'une incorporation de chaux assurant une stabilisation et une hygiénisation durables.

• Stockage des boues :

Une fois déshydratées et chaulées, les boues sont immédiatement transportées jusqu'à une plateforme de stockage située en périphérie de Le Quesnoy. Elle sera entièrement couverte et dispose d'une autonomie de 9 mois, garan-

tissant ainsi la réserve nécessaire entre deux périodes d'épandage. La délocalisation du stockage permet de garantir l'absence totale de nuisances à proximité des secteurs urbanisés et de se rapprocher des zones de valorisation agricole.

• Le traitement des sables et des produits de curage des réseaux :

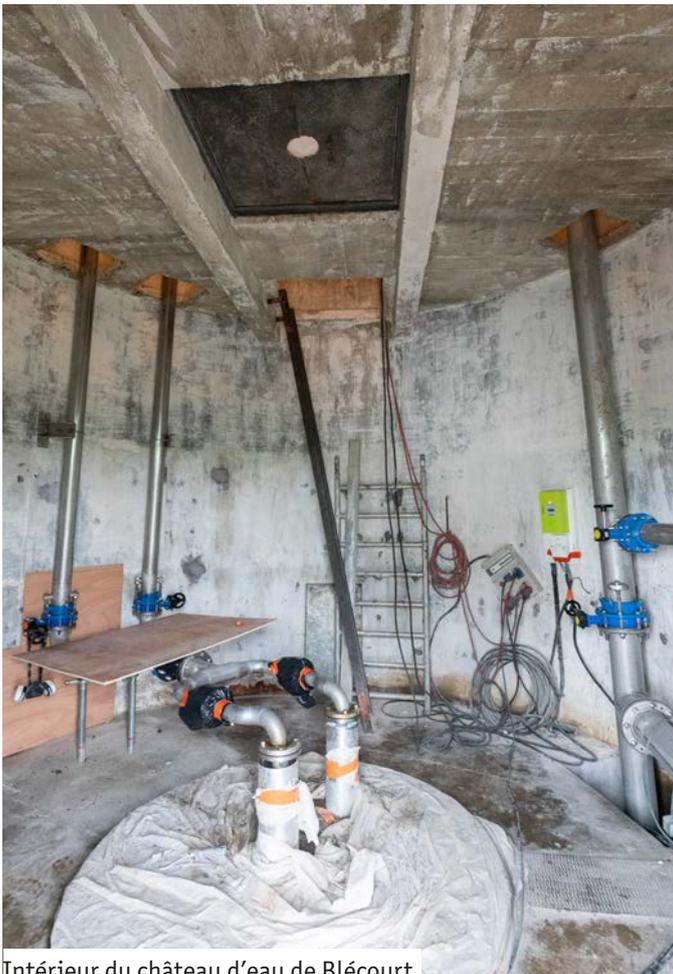
Les sables constituent le deuxième sous-produit de l'épuration des eaux usées en termes de volume. Ils se composent d'un mélange de matières minérales et organiques et d'une quantité d'eau variable. Ils sont principalement issus des opérations de nettoyage des réseaux de collecte, et du processus de décantation préalable au traitement des eaux usées. Après nettoyage, les sables sont destinés à une mise en centre d'enfouissement technique. Si les propriétés mécaniques sont suffisamment intéressantes, ils peuvent également être réutilisés en tant que matériau de remblai. Cette revalorisation permet de proposer une alternative aux produits de carrières, et donc de limiter la consommation de ressources naturelles. Avant ce recyclage, l'unité de traitement permet de réduire la teneur en eau et en matière organique des sables.

Rénovation des réservoirs : l'exemple de Blécourt

Pour un montant de 266 596,75€ HT, dont 22 500€ HT de subvention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, cet équipement datant des années 1930 allait retrouver une seconde jeunesse. En août 2021 commençaient les travaux de rénovation du château d'eau de Blécourt, commune de 300 habitants de la Communauté d'agglomération de Cambrai.

Les travaux

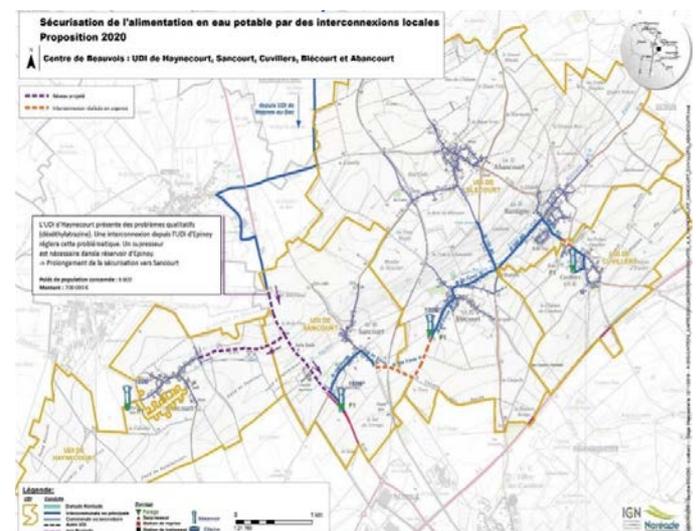
Situé sur le territoire d'une commune adhérente pour la compétence Eau Potable par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai depuis 2017, le château d'eau de Blécourt nécessitait une importante rénovation. Prévus pour une durée de six mois, ces travaux allaient réhabiliter le réservoir d'une capacité de 100 m³ d'eau, en procédant à son désamiantage, à des aménagements extérieurs et intérieurs, et à des poses de nouvelles conduites en inox.



Intérieur du château d'eau de Blécourt

« Sur notre territoire, trois millions d'euros sont alloués par le Syndicat chaque année, uniquement pour la rénovation des châteaux d'eau » précisait Paul RAOULT, Président du SIDEN-SIAN, lors d'une visite de ce chantier effectuée avec les Vice-Présidents du Syndicat. Au cours de celle-ci, les élus et la presse ont pu observer la qualité de la rénovation. Blécourt, est aussi un exemple de la stratégie d'entraide intercommunale mise en place par le Syndicat. Depuis son adhésion en 2017, de nombreux travaux ont été réalisés sur la commune. Notamment le renforcement de réseau, rue Copin, pour 15 000 € HT, ou encore les interconnexions avec les villages de Sancourt, Cuvillers, Abancourt et Haynecourt. La liaison de ces différents captages, pour un montant de 1,3 million d'€ HT, avait pour but de sécuriser l'alimentation des communes par au minimum deux possibilités de ravitaillement. La réhabilitation complète du château d'eau de Blécourt et la rénovation partielle de celui de Sancourt permettent de continuer la sécurisation du secteur. Sur ce secteur, ont également été ajoutées deux citernes de défense incendie, l'une enterrée à Blécourt, l'autre souple à Sancourt, pour un coût de 220 000 € HT.

Sécurisation de l'alimentation en eau potable





Château d'eau de Blécourt



Sur notre territoire, trois millions d'euros sont alloués par le Syndicat chaque année, uniquement pour la rénovation des réservoirs.

Paul Raout, Président du SIDEN-SIAN et des Régies Noréade

Le fonctionnement d'un château d'eau

Un château d'eau est un stockage d'eau en hauteur, permettant le maintien de l'approvisionnement des consommateurs. L'eau stockée se situe dans les cuves situées en haut de la tour : c'est le réservoir. L'eau pompée dans les nappes souterraines se déverse dans ces cuves par des conduites d'arrivée. Lorsque les cuves sont pleines, un flotteur ou une sonde arrête le remplissage automatiquement. Pour être distribuée dans les habitations, l'eau redescend par une autre canalisation appelée « conduite de distribution ». La distribution de l'eau va utiliser le phénomène naturel des

vases communicants pour alimenter le réseau. Des vases sont dits communicants lorsqu'un liquide passe librement de l'un à l'autre. Lorsque plusieurs vases communicants contiennent un même liquide, les surfaces libres sont au même niveau dans les vases. Le réservoir doit être situé plus haut que les consommateurs, afin que l'eau soit conduite jusqu'à eux via le réseau de distribution grâce à la pression exercée. La pression de l'eau au robinet est provoquée par la différence d'altitude qui existe entre le niveau d'eau dans le château d'eau et l'habitation.

Réunion sur le projet du futur Centre d'Exploitation de Saint-Sylvestre-Cappel

Le 6 septembre 2021, une réunion s'est déroulée à Saint-Sylvestre-Cappel pour présenter le projet du programme du futur Centre d'Exploitation Noréade devant accueillir le personnel de l'actuel Centre de Cassel. Les Délégués du SIDEN-SIAN et les élus de la commune ont alors pu échanger sur leurs attentes.

Etat d'avancement du projet

Le Comité Syndical du SIDEN-SIAN a décidé en 2018 de construire un nouveau Centre d'Exploitation dans la commune de Saint-Sylvestre-Cappel afin d'accueillir le personnel de l'actuel Centre de Cassel dont les locaux sont devenus trop exigus et donc inadaptés compte tenu de la hausse de son activité liée au développement du SIDEN-SIAN. Un budget a été voté en septembre 2019 pour cette opération et des parcelles d'une surface totale de 42 267 m² ont été acquises entre octobre 2018 et février 2020.

Des études environnementales et géotechniques ainsi que le bornage et le nivellement du terrain ont alors été effectués. En mars 2021, le dossier d'instruction pour le diagnostic archéologique a été transmis à l'Institut National de Recherches Archéologiques et Préventives (INRAP). En août 2021, les services du Syndicat ont finalisé le programme présentant les caractéristiques techniques du futur centre. Cette importante étape allait permettre de présenter le dossier au Comité Syndical avant de lancer la procédure de consultation pour la désignation du maître d'œuvre de l'opération.

Le programme à valider

Le futur centre d'exploitation est considéré comme un Etablissement Recevant du Public (ERP). Il sera composé de deux entités distinctes : l'une accueillera la partie tertiaire (bureaux, accueil) et l'autre la partie technique (les vestiaires, le stockage, l'atelier, etc.). Sur la parcelle seront également aménagés les parkings, le stockage des déchets et des matériaux, le local chlore, l'aire de lavage des véhicules ainsi qu'une station de distribution de carburant.

Des réunions de concertation ont permis d'impliquer les agents de Cassel dans la démarche. Ils ont proposé des



orientations pour les futurs bâtiments parmi lesquelles : la production de chaleur sans énergie fossile, des bâtiments HQE avec un haut niveau de performance, la séparation distincte entre la partie réservée au public et aux agents ou encore des bornes de recharge pour les voitures électriques.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SIDEN-SIAN. Elle s'adjoindra les services d'une assistance maîtrise d'ouvrage chargée du suivi énergétique et environnemental du projet, d'un bureau d'études chargé du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'Eau, d'un bureau d'études chargé des sondages et missions géotechniques, d'un coordinateur technique et d'un coordinateur sécurité et protection de la santé.

Pour la désignation d'un maître d'œuvre, un concours a été lancé en octobre 2021.

Planning prévisionnel

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

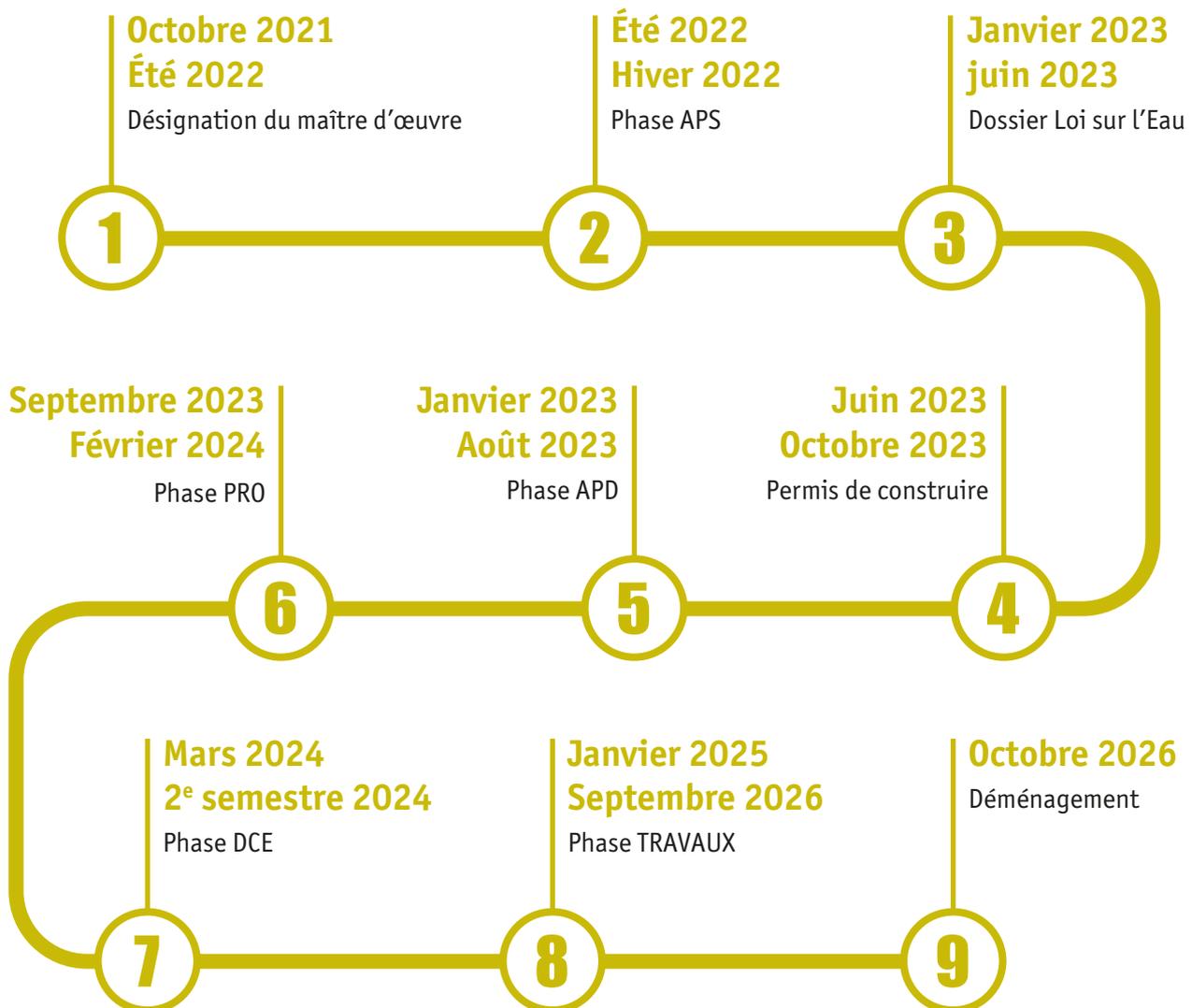
Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

Le planning prévisionnel va s'étendre sur plusieurs années, ce qui correspond aux délais habituels pour la construction d'un tel bâtiment.



Lexique

Le SIDEN-SIAN anticipant l'avenir a prévu une extension du bâtiment de 500 m² et des différents parkings en cas de besoin.

- **Dossier loi sur l'eau** : Toute personne qui souhaite réaliser un projet ayant un impact direct ou indirect sur le milieu aquatique (cours d'eau, lac, eaux souterraines, zones inondables, zones humides...) doit soumettre ce projet à l'application de la Loi sur l'Eau (dossier de Déclaration ou d'Autorisation).
- **Phase APS** : l'architecte fournit une description précise des différentes options retenues pour le projet de bâtiments et une estimation du coût et de la durée des travaux. Une certaine tolérance peut être ménagée en fonction de la taille du projet et de l'état d'avancement actuel des travaux d'études et de construction.
- **Phase APD** : Les dernières mises au point effectuées en fonction des options retenues par le maître d'ouvrage, le choix des matériaux est arrêté, les différentes prestations techniques et l'ensemble des

travaux sont précisés avec leur intégration au sein du projet et de la construction, et en conformité avec la réglementation existante. Un chiffrage précis de l'ensemble du projet est alors finalisé. Les documents qui détaillent les caractéristiques définitives du projet architectural et des performances convenues sont rédigés de manière formelle.

- **Phase PRO** : L'architecte prépare les plans détaillés de tous les niveaux du ou des bâtiments, élévations, façades et éventuellement perspectives additionnelles qui assurent une bonne compréhension de l'ensemble du projet jusqu'aux moindres détails.
- **Phase DCE** : Suite à la mise au point définitive de la conception, l'architecte constitue le dossier de consultation des entreprises pour les travaux à venir.

Un trimestre très inaugural

Profitant d'une situation sanitaire stable au coeur de la pandémie, le SIDEN-SIAN a lancé dès octobre 2021 une série d'inaugurations de ses nouvelles structures, menées selon les règles sanitaires en vigueur lors de chacune d'entre elles, et accompagnées de visites d'ouvrages en chantier.

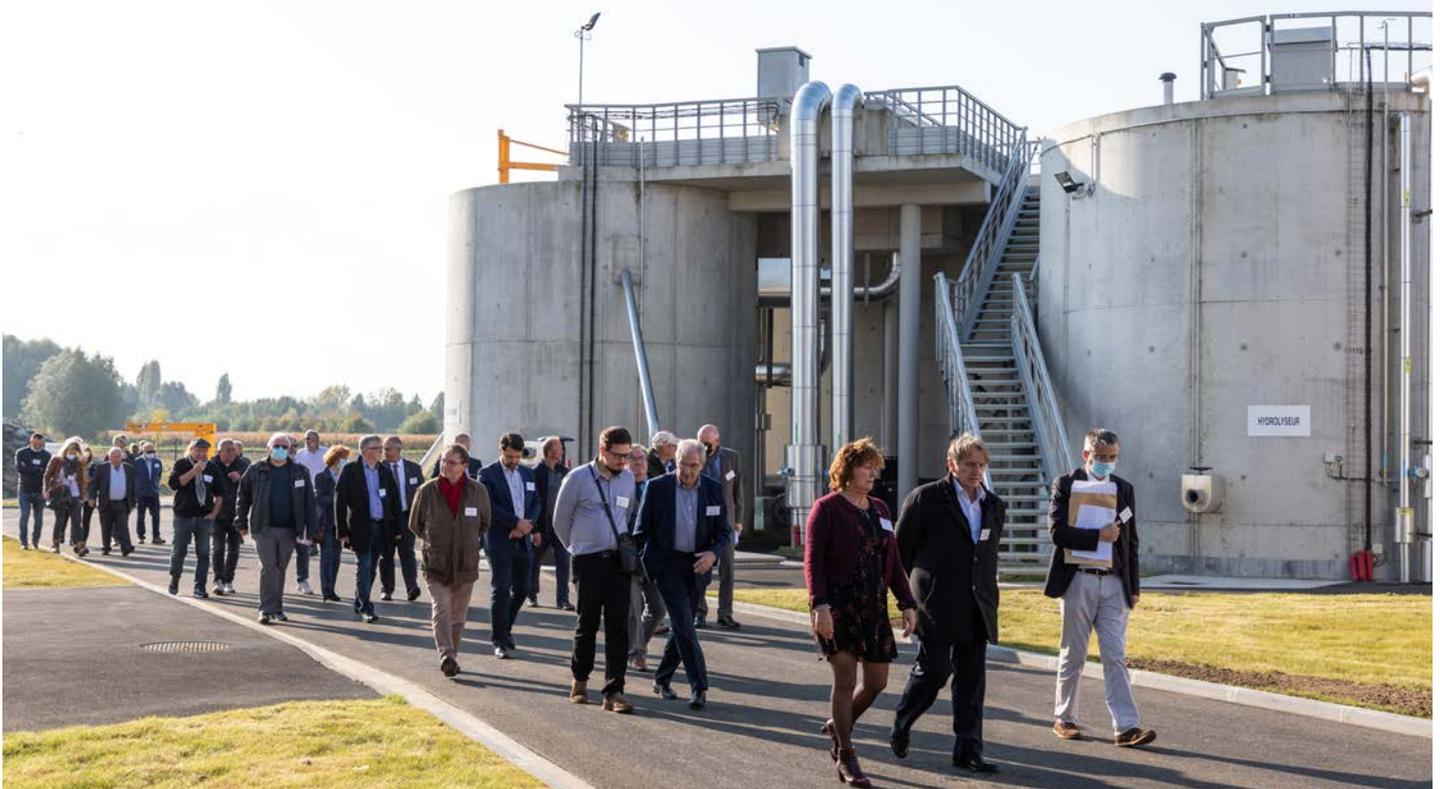
19 octobre 2021

Inauguration de la station d'épuration de **LALLAING**. Ouvrage situé sur le territoire de FLINES-LEZ-RÂCHES, et destiné à traiter les eaux usées des communes de **LALLAING, MONTIGNY-EN-OSTREVENT, ANHIERS et RÂCHES**. Capacité de traitement de 20 000 EH.



Coupure du ruban lors de l'inauguration de la station d'épuration de LALLAING

SIDEN-SIAN	4 907 688 € HT
Avance remboursable AEAP*	2 509 305 € HT
AEAP*	1 343 007 € HT
Montant total des travaux	8 760 000 € HT



19 octobre 2021

Inauguration du Bassin d'orage "Mississippi" à AUBY.

SIDEN-SIAN	1 700 000 € HT
Montant total des travaux	1 700 000 € HT



Explication sur le principe de fonctionnement du Bassin d'orage

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
 Reçu en préfecture le 26/10/2022
 Publié le 
 ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

10 novembre 2021

Inauguration de la station d'épuration de HONDSCHOOTE. Ouvrage destiné à traiter les eaux usées des communes de HONDSCHOOTE, KILLEM et REXPOËDE. Capacité de traitement de 9 855 EH.

SIDEN-SIAN	1 268 790 € HT
Avance remboursable AEAP*	1 108 432 € HT
AEAP*	1 108 432 € HT
Montant total des travaux	3 485 654 € HT



Inauguration de la station de HONDSCHOOTE

10 novembre 2021

Inauguration de la station d'épuration de ZUYTPEENE. Ouvrage destiné à traiter les eaux usées des communes de WEMAERS-CAPPEL et ZUYTPEENE. Capacité de traitement de 450 EH.



Inauguration de la station de ZUYTPEENE

SIDEN-SIAN	647 163 € HT
Avance remboursable AEAP*	151 418 € HT
AEAP*	151 419 € HT
Montant total des travaux	950 000 € HT



*AEAP : Agence de l'Eau Artois-Picardie

19 novembre 2021

Visite du chantier de construction du nouveau Centre d'Exploitation de BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS.
La réception des travaux est prévue en juin 2023.

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le
ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

SIDEN-SIAN	5 072 700 € HT
Montant total des travaux	5 072 700 € HT



Devenu trop exigü du fait du développement de ses activités, l'actuel Centre d'Exploitation de BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS est visible à l'arrière plan

19 novembre 2021

Visite de chantier de la rénovation complète du château d'eau de **BLÉCOURT** (cf. p.32).



SIDEN-SIAN	244 097 € HT
AEAP*	22 500 € HT
Montant total des travaux	266 597 € HT



19 novembre 2021

Inauguration de la citerne souple destinée à la Défense Extérieure Contre l'Incendie du Hameau de l'Arbre de Guise à **MAZINGHIEN**.

SIDEN-SIAN	50 000 € HT
Montant total des travaux	50 000 € HT

